



VILLE DE MILLY-LA-FORÊT
91490

Téléphone : 01 64 98 80 07
Fax : 01 64 98 79 21

Milly-la-Forêt, le 31 mars 2022.

Objet : Convocation au Conseil Municipal du 7 avril 2022.

Chère collègue, Cher collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira le :

Jeudi 7 avril 2022 à 20h30 en salle du Conseil

VOICI L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- 1- Approbation du budget primitif principal 2022 de la Ville
- 2- Approbation du budget annexe primitif annexe 2022 des bâtiments sociaux
- 3- Vote des taux
- 4- Fixation des tarifs communaux
- 5- Approbation de la charte d'occupation du domaine public communal : règlement et tarification
- 6- Acquisition de la parcelle cadastrée AI n°138
- 7- Adhésion de la Commune au CAUE de l'Essonne
- 8- Choix de la procédure retenue dans le cadre de la protection sociale complémentaire des agents
- 9- Modification du tableau des emplois
- 10- Information sur le projet de création d'une Maison de santé pluridisciplinaire

Le Maire,
Patrice SAINSARD.



Commune
adhérente



Liste des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 :

- Décision du Maire en date du 9 mars 2022 - Sollicitation de trois subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 (DSIL) : Maison des Arts : 227 000 euros – deux cent vingt-sept mille euros (30%), travaux de rénovation énergétique de l'éclairage public : 1 253 128,50 euros – un million deux cent cinquante-trois mille cent vingt-huit euros et cinquante centimes (71%), étude globale d'aménagement du quartier de l'église : 50 000 euros – cinquante mille euros (33%)
- Décision du Maire en date du 11 mars 2022 – Attribution du marché « Location et maintenance de 11 copieurs pour les services communaux » à la société ESUS, 514 rue Jean Bertin, Pole 45 à SARAN (45770) pour la somme de 9 388.20 €HT sur une durée de 1 an renouvelable 3 fois.
- Décision du Maire en date du 14 mars 2022 – Acceptation du devis de la société ZAGASS DESIGN pour un montant HT 19 000 €HT (dix-neuf mille euros) pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la signalétique des entrées de ville de Milly-la-Forêt.
- Décision du Maire en date du 18 mars 2022 – Acceptation du devis fourni par la société SCHNEIDER, d'un montant HT de 63 111,50 € (soixante-trois mille cent onze euros et cinquante centimes) pour la couverture du Colombier.
- Décision du Maire en date du 18 mars 2022 – Acceptation du devis fourni par la société CRUARD, d'un montant HT de 53 181,12 € (cinquante-trois mille cent quatre-vingt-un euros et douze centimes) pour la restauration de la charpente en bois du Colombier.
- Décision du Maire en date du 18 mars 2022 – Acceptation du devis fourni par la société BRAGA, d'un montant HT de 7 526,40 € (sept mille cinq cent vingt-six euros et quarante centimes) pour la révision de la toiture du Musée des Sapeurs-Pompiers.
- Décision du Maire en date du 18 mars 2022 – Acceptation du devis fourni par la société BRAGA, d'un montant HT de 3 562,00 € (trois mille cinq cent soixante-deux euros) pour la révision de la toiture du local accueillant le Centre Médico-Psychologique Barthélémy Durand.
- Décision du Maire en date du 21 mars 2022 – Attribution du marché « Fourniture, montage et démontage de structures modulaires (barnums) » à la société SPE, 42 rue Monge 75005 PARIS 5 pour la somme de 44 650 € pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois.
- Décision du Maire en date du 21 mars 2022 – Acceptation du devis de la société SAS SPAC SECURITE, d'un montant de 2 574 € HT (deux mille cinq soixante-quatorze euros) pour la surveillance nocturne du festival de l'escalade de bloc durable du 6 au 8 mai 2022.
- Décision du Maire en date du 24 mars 2022 – Acceptation du devis de la société Anthony Bourguignon pour un montant HT 4 706 euros (quatre-mille-sept-cent-six-euros) pour la sonorisation du boulevard Lyautey, la sonorisation et la projection de la salle des fêtes et la location de mobilier, lors du Festival de l'escalade de bloc durable du 6 au 8 mai 2022.
- Décision du Maire en date du 24 mars 2022 – Acceptation du devis de la société DELLAVIA pour un montant HT 2 770,60 euros (deux mille sept cent soixante-dix euros et soixante centimes) pour l'achat de matériel informatique pour les services de la ville de Milly-la-Forêt.
- Décision du Maire en date du 29 mars 2022 – Acceptation du devis de la Société MAXI AVENUE d'un montant HT de 4 671,20 euros (quatre-mille-six-cent-soixante et onze euros et vingt centimes) pour l'achat de deux vélos VTT électriques sérigraphiés pour la Police Municipale.

POUVOIR

Je soussigné(e)....., agissant en qualité
d'Adjoint au Maire/Conseiller Municipal¹, donne pouvoir à

.....

pour voter en mes lieux et place à la séance du **Conseil Municipal du**.....

Fait à Milly-la-Forêt, le

¹ Rayer la mention inutile